

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 215, RUE CHABOT
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

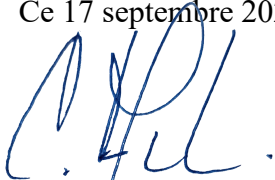
Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé statuera sur une demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 octobre 2026 à 19 h, à la salle du conseil située au 199, chemin J.-A.-Roy, Sainte-Germaine-Boulé.

La demande concerne l'immeuble situé au **215, rue Chabot**, correspondant au **lot 5 253 823 du cadastre du Québec**. Ce lot présente une situation dérogatoire quant à ses dimensions, soit une largeur de **21,94 mètres**, une profondeur de **39,62 mètres** et une superficie de **869,2 m²**, alors que la réglementation de lotissement exige une largeur minimale de 25 mètres, une profondeur minimale de 40 mètres et une superficie minimale de 1 000 m².

La demande vise à régulariser cette situation dérogatoire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Germaine-Boulé,
Ce 17 septembre 2026

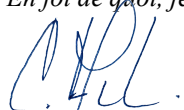


Claudie Aubin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 420 du Code municipal du Québec)

Je, soussignée, Claudie Aubin, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé, résidant à Sainte-Germaine-Boulé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies, dont une au bureau de la municipalité, et en le publiant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de septembre 2026.



Claudie Aubin
Directrice générale et greffière-trésorière